

VENT DU SUD

*Le journal qui dépote mais qui
ne se fait pas que des amis...*

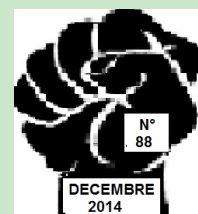


**En fin d'année, il est naturellement l'heure de décerner les prix !
Et sans discussion possible, le diplôme de la meilleure menteuse
est pour l'année 2014 décerné à la direction !**

**SUD-Rail veillera à ce que ce prix ne soit pas contesté
et qu'il soit respecté par tous tant le lauréat est arrivé
loin devant les autres dans les votes !!!**

Solidaires
Sud
Rail

*Tout ce qui se trame à l'ECT
est dans le Vent du Sud...*



Le plus beau des nombreux mensonges de la direction !

SUD-Rail a demandé que les temps de taxis soient transparents pour éviter les forfaits à géométrie variable, ou les erreurs (volontaires ou non) lorsque les commandes sont graphiées.

SUD-Rail a donc demandé qu'ils soient retranscrits sur un document à disposition des opérateurs CPST ainsi que de tous les ASCT. Pour justifier son refus de le communiquer, la direction a expliqué que les opérateurs CPST auraient dit à la direction qu'ils n'en voulaient pas, qu'ils n'en avaient pas besoin.

Pourtant, quand on jette un œil au tourniquet présent sur la table des RCT, que trouve-t-on ? Un document avec les Temps de Taxi. (*voir le document ci-joint*).

Pire, les RCT nous ont expliqué que ce document a été fait par les RCT eux-mêmes parce que justement ils en ont besoin d'après leurs dires !

Alors, qui se moque de qui ??? Une seule certitude, la direction ment !!!



Temps de parcours en TAXIS	
LYON	Ambérieu : -> 50 min Annecy : -> 1H35 Annemasse : -> 1H50 Bellegarde : -> 1H10 Bourg en Bresse : 1H00 Bourgoin : -> 40 min Firminy : -> 55 min Givors : -> 20 min Grenoble : -> 1H10 Mâcon : -> 1H00 Part Dieu : -> 20 min Saint André Gaz : 55 min Saint Etienne : -> 50 min Roanne : -> 1H10 Valence : -> 1H05 Vienne : -> 30 min Villefranche : -> 30 min
MACON	Villefranche : -> 38 min
ST ETIENNE	Boën : -> 40 min Firminy : -> 20 min Le Puy : -> 1H00 Montbrison : -> 40 min Roanne : -> 1H00
VALENCE	Valence TGV : -> 20 min

Pour vos commandes, vous pouvez donc vous fier à ce document !!!

Après la grève nationale Trains...

Suite à la forte mobilisation dans les ECT les 5 et 6 décembre, la fédération SUD-Rail propose à la fédération CGT de déposer sans plus attendre une nouvelle DCI nationale Trains pour exiger des réponses de DDT !!!

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler...

**Au 31 décembre,
vous devez avoir pris au minimum :**

116 RP

126 RP + RM

52 RP doubles

12 RP les SA-DI

22 DI

*(toutes absences
confondues)*

**Vous devez
avoir pris le AH**
(journée syndicale)

DDT est intervenue pour recadrer la direction de l'ECT !

La direction ne veut plus que les jeunes ASCT aient des TGV dans leur roulement et ne les forme d'ailleurs plus au TGV depuis début 2010.

Par contre quand elle est dans la panade, ça ne la dérangeait pas de commander ces agents là ponctuellement sur TGV. Bravo la considération pour son personnel ! Depuis des mois, nous expliquions à la direction de l'ECT qu'elle n'avait pas le droit de commander des agents non formés au TGV (*car embauchés depuis 2010*) sur des TGV et ce quelque soit la tâche.

La direction n'en faisait qu'à sa tête expliquant qu'elle faisait comme elle voulait.

Il a fallu que SUD-Rail fasse intervenir DDT pour faire entendre raison à la direction de l'ECT.

Dorénavant c'est clair, la direction a donné consigne en CPST pour que cela ne se produise plus !

Pour rappel, SUD-Rail réclame depuis 2010 que tous les agents soient formés et fassent du TGV.

Les conclusions de l'enquête CHSCT, suite à l'agression d'Amina sur Part-Dieu, bientôt connues.

Comme vous le savez, deux membres SUD-Rail au CHSCT ont été mandatés par le CH pour enquêter suite à l'agression violente contre Amina qui a eu lieu au pied de la résidence de Part Dieu où une autre agression violente avait déjà eu lieu en octobre 2013.

Après une analyse de nombreux documents sureté liés à la résidence de Part Dieu, après des séances d'observation côté Villette, après de nombreux entretiens avec des agents de Part-Dieu (*que nous remercions d'ailleurs pour leur collaboration*), l'enquête entre dans sa phase de conclusion : à savoir identifier clairement les causes et mettre en avant des préconisations que le CHSCT demandera à l'employeur de mettre en œuvre pour réduire au maximum, voir supprimer, le risque d'agressions à cet endroit.

Suite aux sanctions arbitraires prononcées après la grève de juin, un 1er dossier a été déposé aux Prud'hommes !

David Mugnier sanctionné d'1 jour de mise à pied ferme suite à la grève de juin sans qu'il ne sache exactement pourquoi, et sans qu'il ne sache qui l'a accusé !

Malgré plusieurs demandes, la direction a refusé de fournir le moindre élément pour expliquer le pourquoi de la sanction.

Les principes de droit ont été piétinés dans ce dossier.

David et SUD-Rail ont donc saisi les Prud'hommes.

Ainsi la direction sera dans l'obligation de mettre sur la table ce qu'elle reproche à David.

David et SUD-Rail sont sereins !!!

Notre avocate a dans le cadre de la saisine des Prud'hommes demandé 8000€ de dommages et Intérêts pour David et 5000€ de dommages et Intérêts pour SUD-Rail.

A suivre... la réunion de conciliation obligatoire aux Prud'hommes aura lieu en janvier.

De nouvelles décisions qui vont continuer de créer de l'absentéisme !

La direction de l'ECT ne comprend décidément rien à rien !

On le sait, l'absentéisme a explosé sur l'ECT depuis 2 ans.

Les raisons sont claires pour tous même si la direction continue de les nier : le management agressif et les journées infernales conduisent les agents à une forte démotivation , à une réelle souffrance au travail, ainsi qu'à un stress latent qui pèse de plus en plus.

Et la direction vient de décider de réduire le nombre de SA-DI en RP dans les roulements d'hiver : c'est une évolution constatée depuis plusieurs années mais là ça devient critique avec en point d'orgue le petit roulement de Valence où l'on dénombre 7 week-end d'affilée au boulot. Dans quelle corporation voit-on ça à part chez les ASCT ?

La direction vient aussi de décider de refuser les demandes ou renouvellements de demandes de Temps Partiels, hormis celles que lui impose la Loi, pour éducation d'enfant de moins de 3 ans.

Avec ces 2 mesures, l'absentéisme en 2015 devrait crever le plafond !

La direction n'y croit pas, on fera donc le bilan dans 1 an...

Rien pour les cadres !!!



La petite maxime du VENT DU SUD n° 88

« IL PARAÎT QUE LA CRISE REND LES RICHES PLUS RICHES ET LES PAUVRES PLUS PAUVRES, JE NE VOIS PAS EN QUOI C'EST UNE CRISE, DEPUIS QUE JE SUIS PETIT, C'EST COMME CA. »